

AVIS IMPORTANT !!

INSCRIPTIONS 2026-2027

pour la Maison Relais à Berdorf

Les formulaires d'inscription seront disponibles en ligne à partir **du 10 avril 2026** et pourront être déposés en mains propres à la Maison Relais aux dates spécifiques.

Cette année, une seule période d'inscription est prévue. En raison des nouvelles obligations légales, l'ensemble de nos documents administratifs doit être actualisé. À partir de maintenant, la *fiche d'inscription* est définitivement remplacée par le *contrat d'inscription*.

Nous regrettons les désagréments que cela peut entraîner, mais chaque enfant doit remettre un nouveau document pour cette année. Le formulaire habituel de *renouvellement* ne peut donc pas être utilisé cette fois-ci. Nous vous prions de bien vouloir compléter le nouveau *contrat d'inscription* afin de finaliser l'inscription de votre enfant.

Pour toute inscription, veuillez-vous référer aux jours suivants:



- Samedi, le 16 mai de 09 :00 à 12 :00 heures
- Lundi, le 18 mai de 17 :00 à 20 :00 heures
- Mercredi, le 20 mai de 10 :00 à 11 :30 heures
- Mercredi, le 27 mai de 10 :00 à 11 :30 heures

Vous trouverez en annexe toutes les informations nécessaires pour procéder à l'inscription de votre enfant.

Pour organiser de manière efficace les jours d'inscription, nous vous prions de vous inscrire provisoirement via le QR-Code. Vos modifications sont bien sûr acceptées. Cela nous permettra d'obtenir une estimation approximative du personnel nécessaire pour ces journées.



Le dossier doit être complet pour que votre enfant soit inscrit.

Si vous avez des questions par rapport au dossier, n'hésitez pas à nous contacter :

- au 79931177
- ou par mail à l'adresse suivante : relais.berdorf@croix-rouge.lu

Nous nous réservons le droit de ne pas accepter les dossiers d'inscription remis **après le 27 mai 2026**. Ils ne peuvent en effet uniquement être considérés au cas où la capacité maximale n'est pas encore atteinte.

Le délai d'inscription est fixé au **27 mai 2026** et priorité sera donnée aux parents qui travaillent !

Il est donc impératif de **joindre les certificats de travail** (pas de contrats, ni déclarations d'impôts) sur papier avec logo et **cachet de l'entreprise** ou vous travaillez ! Veuillez rajouter le taux d'occupation.

Documents à fournir :

- Fiche d'inscription remplie
- Certificats de travail** datant de moins de 3 mois des représentants légaux attestant que vous occupez un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaires ou attestation d'une inscription à l'ADEM.
- Certificat du congé maternité/parental/ dispense (si c'est le cas)**
- Copie de la carte de sécurité sociale** de l'enfant. (Informations importantes)
- Copie de la carte de vaccination** de l'enfant. Les représentants légaux sont responsables que la copie de la carte de vaccination soit à jour. La Croix-Rouge luxembourgeoise ne fait pas de contrôle des vaccins. La collecte de cette donnée est ordonnée par la Division de l'inspection sanitaire du Ministère de la santé. (Informations importantes)
- Annexe 1 ou 2: Fiche de présence régulière ou irrégulière en plan de base (en période scolaire)**

Ajouter les documents suivants, si votre enfant a une allergie :

- Le cas échéant un **certificat médical** attestant les allergies et/ou les intolérances.
- Pour les enfants à besoins de santé spécifiques le **Projet d'accueil individualisé** et le **Plan d'Action d'Urgence**.

Autres..

- Ordre de domiciliation** dûment rempli et signé accompagnée d'un RIB, pour les nouveaux inscrits ou si vos coordonnées bancaires ont changé. (Annexe 7)
- Le cas échéant **copie du jugement/référé de droit d'éducation**.
- Autorisation pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos) pour enfants mineurs ayant moins de 13 ans (Annexe 8)
- Autorisations pour tierces personnes (Annexe 4)

Veillez agréer, chers parents, l'expression de nos meilleures salutations.

Sarah Johanns

Responsable adjointe du Service d'éducation et d'accueil à Berdorf